

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA NIÈVRE

ANNEXE 3
Calendrier
des directeurs d'école publique

CALENDRIER DES OPÉRATIONS À EFFECTUER PAR LE DIRECTEUR D'ÉCOLE PUBLIQUE

Date	Opérations	Observations	
ÉTAPE 1 : Mise à jour de la base élève dans ONDE			
Jusqu'au mercredi 6 mars 2024	Vérification des données de la base élèves ONDE par les écoles		
Jeudi 7 mars 2024	Bascule de la base ONDE dans Affelnet 6º par la DSDEN	À compter de cette date, les modifications effectuées dans ONDE ne seront pas prises en compte dans Affelnet 6°	
ÉTAPE 2 : Édition volet 1 et saisie des modifications			
	Ouverture de l'application AFFELNET		
A partir du lundi 11 mars 2024	Importation par les directeurs ou directrices d'écoles depuis AFFELNET des élèves d'un autre niveau que le CM2 susceptibles d'entrer en 6e (ex : élève CM1 susceptible d'entrer au collège avec un an d'avance)		
	Édition et diffusion du volet 1 <u>pré-rempli</u> aux familles accompagné et de la note aux familles – annexe 1		
Jusqu'au mercredi 27 mars 2024	Saisie des modifications éventuelles suite au retour du volet 1 par les familles	Mise à jour des dossiers élèves	
		Pour tout changement d'adresse entraînant un changement de collège de secteur, la famille doit fournir un justificatif de domicile	
ÉTAPE 3 : Édition volet 2 et saisie des voeux			
Jeudi 28 mars 2024	Édition et du volet 2 aux familles accompagné de la note aux familles – annexe 2	Pour tout changement d'adresse entraînant un changement de collège de secteur, la famille doit fournir un justificatif de domicile	
Jusqu'au Jeudi 11 avril 2024	Retour du volet 2 par les familles et des pièces justificatives en cas de demande de dérogation	Toute demande incomplète doit être déclassée au motif 7 – Autre motif	
	Édition des accusés de réception	Pour toute demande de dérogation hors département, le directeur ne remet pas d'accusé de réception	
	Saisie des vœux des familles		

ÉTAPE 4 : Saisie des décisions de passage et validation de la saisie			
Jusqu'au jeudi 11 avril 2024	Saisie des décisions de passage et validation de la saisie	Un élève en anomalie ne sera pas affecté. Le directeur est responsable de la correction de ces anomalies.	
Vendredi 12 avril 2024	Fermeture de l'application affelnet 6° Réception <u>dématérialisée</u> des dossiers de dérogations par la DSDEN	Plus aucune saisie ou modification ne sera alors possible Envoi des dossiers à l'adresse mail divel58.bureau3@ac-dijon.fr (date impérative)	
Du vendredi 12 avril au lundi 29 avril 2024 : vacances de printemps			
Vendredi 31 mai 2024 : Validation des affectations par la DSDEN			
ÉTAPE 6 : Transmission des dossiers scolaires dans les collèges			
À compter du vendredi 31 mai 2024	Transmission des dossiers scolaires aux collèges		
Vendredi 5 juillet 2024 : vacances d'été			